



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements privés

Question écrite n° 19846

## Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes et le mécontentement exprimées par les professionnels des établissements d'hospitalisation privée concernant l'évolution de leurs tarifs pour 2008. En effet il semblerait que les tarifs de l'hospitalisation privée sont plus bas que ceux de l'hospitalisation publique, alors que les deux secteurs réalisent les mêmes activités médicales tant en qualité qu'en quantité. Les enveloppes MIGAC ne sont presque jamais attribuées au secteur privé. Depuis 3 ans, l'évolution de ces tarifs est restée nettement inférieure à l'augmentation du coût de la vie, mettant en péril les établissements privés, leurs capacités d'investissement pour maintenir des plateaux techniques indispensables à la sécurité des patients, et ne permettent pas de faire évoluer le pouvoir d'achat de leurs personnels. C'est pourquoi ils demandent de bien vouloir revaloriser les tarifs applicables dans les établissements d'hospitalisation privés d'un montant au moins égal à l'inflation. Il lui demande quelle est sa position sur le sujet afin de répondre aux préoccupations de ces professionnels des établissements d'hospitalisation privé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vitel](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19846

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 2008, page 2814

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)